

Travaux de restructuration et mise aux
normes des espaces de production et
locaux annexes de la demi-pension au
Collège Adulphe Delegorgue à
COURCELLES LES LENS

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n° 202662M0645

Procédure adaptée ouverte

Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées
du Code de la commande publique

Date et heure limite de remise des plis : 22 / 06 / 2026 à 16 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Pouvoir adjudicateur : Conseil départemental du Pas-de-Calais
Adresse :
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras Cedex 9
Téléphone : 03 21 21 67 31
Plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Travaux de restructuration et mise aux normes des espaces de production et locaux annexes de la demi-pension au Collège Adulphe Delegorgue à COURCELLES LES LENS

Code CPV	Libellé CPV
45421141-4	Travaux de cloisonnement

A titre indicatif, les prestations débuteront à compter du 01.10.2026.

■ Forme du contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire de travaux.

■ Allotissement :

Les prestations sont décomposées comme suit en 6 lots.

Lot n°1 - Déconstruction - Désamiantage - Carrelage
Lot n°2 - Menuiseries - Faux Plafonds
Lot n°3 - Peintures
Lot n°4 - Electricité
Lot n°5 - Chauffage - Ventilation - Plomberie
Lot n°6 - Cloisons isothermes - Equipements de cuisine

Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

■ Modalités de financement et de paiement :

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Budget départemental - Mandat administratif
- Délai global de paiement de 30 jours.

La forme des prix du marché est la suivante : Ferme actualisable

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte Article R 2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique.

■ Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Deux **prestations supplémentaires éventuelles (PSE)** est exigée par l'acheteur dans les conditions suivantes :

PSE	Descriptif
Lot 2 - PSE 1	Remplacement des faux plafonds hygiène par des faux plafonds fibrolab
Lot 2 - PSE 2	Remplacement des portes d'accès extérieures

Les offres dans lesquelles les PSE n'auront pas été valorisées par le candidat seront considérées irrégulières et seront rejetées.

Toutefois ces PSE ne doivent pas avoir pour effet, si elle ne sont pas retenues par le pouvoir adjudicateur, d'empêcher la réalisation conforme des prestations.

■ Visite des lieux :

Dans le cadre de la préparation de leur réponse, les candidats **doivent** procéder à une visite sur site. Cette visite est obligatoire, les candidats ne pourront ultérieurement se prévaloir de ne pas avoir pu correctement apprécier les travaux à exécuter.

La visite est possible jusqu'à la date limite de remise des offres, du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.

L'entreprise devra prendre attache de l'établissement pour programmer les visites. L'établissement pourra refuser toute société n'ayant pas pris RDV préalablement.

Personne à contacter :

Madame BOUHASSOUN, secrétaire générale du collège

Tél. : 03.21.77.05.05

intendant.0622943M@ac-lille.fr

Adresse : Collège Adulphe Delegorgue à COURCELLES LES LENS

Aucune question ne pourra être posée au cours de la visite

L'attestation de visite sera à compléter et à signer lors de la visite. Elle sera à joindre par le candidat à l'appui de son offre.

■ Forme juridique de l'attributaire :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R 2142-21 du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R 2142-21 du Code de la Commande Publique.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R 2142-24 du Code de la Commande Publique.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique :**

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

L'identification des opérateurs économiques pour accéder au dossier de consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, le Département du Pas-de-Calais souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait que s'identifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

■ **Echanges électroniques :**

Dans le cadre de la consultation, le pouvoir adjudicateur communique de façon électronique via la plateforme de dématérialisation avec le soumissionnaire (courriers de réclamation des justificatifs de la candidature, courriers de réclamation des pièces fiscales et sociales, envoi du marché, courrier de rejet, etc.). En conséquence, les candidats préciseront, lors de la remise de leur offre, une adresse mail accessible et consultable.

L'adresse mail qui sera utilisée sera celle qui figurera au DC1.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation et son annexe ;
- l'acte d'engagement (remis à titre indicatif) ;
- les imprimés DC1, DC2 et DC4 (dernière version en vigueur) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à tous les lots et ses annexes éventuelles ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (prescriptions communes à tous les lots et un par lot) ;
- le certificat de visite obligatoire ;
- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (une par lot) ;
- les plans ;
- le RICT ;
- le PGC ;
- le planning prévisionnel ;
- le diagnostic amiante avant travaux.

■ **Modification du dossier de consultation :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Le pouvoir adjudicateur informera alors tous les candidats dans les dispositions respectueuses du principe d'égalité.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Si la date limite pour la remise des offres est reportée, alors la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Remise des plis par voie électronique :

Les candidats doivent déposer leurs plis par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Il est recommandé pour le nommage des documents transmis, de ne pas utiliser d'accent, de symbole, et de les nommer en utilisant le moins de caractères possibles, ceci afin de ne pas perturber ou rendre impossible leur ouverture.

Remarque : Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat pour un même lot, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier (Voir modalités en annexe).

■ Contenu des plis :

➤ Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- Les documents relatifs à la candidature ;
- Les documents relatifs à l'offre.

➤ Contenu de la candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
(DC1) Lettre de candidature	Lettre de candidature (DC1) dernière version en vigueur
(DC2) Déclaration du candidat	Déclaration du candidat (DC2) dernière version en vigueur
Attestation SS3 (Lot 1)	<u>Uniquement pour le lot 1 :</u> Le candidat devra présenter un certificat de qualification en cours de validité pour le retrait de matériaux contenant de l'amiante dans les secteurs d'ouvrage extérieur et intérieur des bâtiments, attribué par un organisme certificateur accrédité (SS3)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années.
Outillage, matériel et équipement technique	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont dispose le candidat pour la réalisation de marchés de même nature.
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des DC1 et DC2 aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles. Dans ce cas, les candidats ne peuvent pas se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises. Ils doivent fournir tous les justificatifs exigés pour la présentation des candidatures.

Les formulaires DC sont téléchargeables sur le site suivant :

- <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Capacités des autres opérateurs économiques invoqués à l'appui de la candidature :

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques. Dans ce cas, l'opérateur économique devra joindre les mêmes documents que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur, hormis le DC1 pour le cotraitant.

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou d'établissement.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Conformément à l'article R 2144-7 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur. Concernant l'attestation fiscale, celle-ci devra dater de moins de 6 mois. Ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

➤ Contenu de l'offre :

NB : l'acte d'engagement ne sera requis que du candidat retenu. Il n'est donc pas demandé de le remettre au moment de la remise de l'offre.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de visite	Certificat de visite obligatoire
DPGF	DPGF du lot concerné, cadre ci-joint à compléter intégralement sans modification
Mémoire technique et environnemental <i>(En cas de groupement, le candidat fournira un seul et même mémoire reprenant ses éléments et ceux de son(ses) cotraitant(s). Dans le cas où plusieurs mémoires sont remis dans l'offre, seul le mémoire du mandataire sera pris en compte pour l'analyse des offres)</i>	Mémoire technique et environnemental du lot concerné comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de l'entreprise pour le suivi du chantier et la qualification du personnel d'encadrement en capacité de prendre des décisions en réunion de chantier - L'organisation de la société pour la gestion des interactions et pour assurer la sécurité des usagers en site occupé - Les dispositions prises par le candidat pour s'assurer du respect et de l'application des règles de sécurité pour son personnel - Présentation des moyens et actions mis en place pour réduire les nuisances de chantier vis-à-vis des riverains et du collège (Visuel, olfactif, sonore, poussière, boue) - La prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de la

Document	Descriptif
	gestion du chantier, de l'utilisation des produits dangereux et des déchets produits

■ **Langue de rédaction des propositions :**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Unité monétaire :**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

■ **Admission des candidatures : Garanties professionnelles, techniques et financières**

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R 2142-1 à 2142-14, de l'article R 2142-25, et des articles R 2143-3 et R 2143-16 du Code de la Commande Publique ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au paragraphe « contenu des plis / contenu de la candidature » du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques professionnelles et financières suffisantes eu égard à l'objet du marché ne sont pas admises.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'accorder un délai supplémentaire aux candidats pour produire les éléments manquants.

Au-delà de ce délai et à défaut de production des éléments manquants, la candidature sera jugée irrecevable (articles R 2144-1 à R 2144-7 du Code de la Commande Publique).

■ **Critères de jugement des offres :**

L'analyse des offres se fait selon les critères pondérés suivants, où chaque entreprise se voit attribuer une note sur 100 points :

	Critère	Pondération
1.	<u>Prix : jugé au vu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire</u> Le calcul des points par entreprise sera déterminé sur la base de la formule : Nb de points = (70 x (montant offre mini/montant offre))	70
2.	<u>Valeur technique jugée sur la base du mémoire technique et environnemental remis par le candidat</u> - L'organisation de l'entreprise pour le suivi du chantier et la qualification du personnel d'encadrement en capacité de prendre des décisions en réunion de chantier (5 points) - L'organisation de la société pour la gestion des interactions et pour assurer la sécurité des usagers en site occupé (10 points) - Les dispositions prises par le candidat pour s'assurer du respect et de l'application des règles de sécurité pour son personnel (10 points) - Présentation des moyens et actions mis en place pour réduire les nuisances de chantier vis-à-vis des riverains et du collège (Visuel, olfactif, sonore, poussière, boue) (2.5 points)	27,5
3.	<u>Valeur environnementale</u> jugée sur la base du mémoire technique et environnemental remis par le candidat - La prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de la gestion du chantier, de l'utilisation des produits dangereux et des déchets produits (2.5 Points)	2,5

Méthode de notation

Aucun point : La réponse du candidat est absente ou le contenu de la réponse n'est pas pertinent et adapté aux spécificités des prestations à réaliser.

Moitié des points : Le contenu de la réponse du candidat est peu adapté aux spécificités des prestations ou ne traite pas de certains éléments méthodologiques.

Totalité des points : Le contenu de la réponse du candidat est très pertinent et parfaitement adapté aux spécificités des prestations à réaliser.

Sur la base de critères énoncés ci-dessus, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse interviendra soit sur la base du classement correspondant à l'offre de base uniquement (*dans l'hypothèse où l'acheteur décide de ne pas retenir la ou les PSE*), soit sur la base du classement correspondant à l'offre de base avec la ou les PSE (*dans l'hypothèse où l'acheteur décide de retenir la ou les PSE*).

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Négociations :

A l'issue de l'étude des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats, à l'exception :

- des offres arrivées hors délais ;
- des offres inappropriées ;

Ces offres seront écartées sans être analysées.

La négociation se déroulera via le profil acheteur avec les différents opérateurs économiques retenus pour la négociation, dans les conditions respectant l'égalité de traitement des candidats.

Dans tous les cas l'opérateur économique devra faire parvenir sa réponse avant les date et heure limites qui figureront dans la lettre de négociation.

Si aucune réponse parvient dans le délai imparti, l'analyse se fera au regard de l'offre initialement remise par le candidat.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Signature des documents en fin de procédure :

Seul le candidat informé que son offre est retenue devra signer le contrat,

Dans ce cas, l'acte d'engagement devra être daté et signé par le représentant qualifié de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaire du marché.

L'acte d'engagement devra être signé, de préférence via la plateforme de dématérialisation (<https://marchespublics596280.fr>) et au moyen d'un certificat de signature valide au format électronique PADES (signature « enveloppée » dans le document PDF).

Une signature manuscrite scannée ne sera pas acceptée car n'a aucune valeur juridique.

Dans le cadre de la signature électronique, les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1366 et 1367 du Code civil. Cela concerne également les éventuels sous-traitants qui signeront électroniquement l'acte spécial de sous-traitance.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Renseignements administratifs et techniques :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Cette demande devra être effectuée sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>.

Une réponse leur sera adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

■ Instances chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Lille. 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039
59014 Lille Cedex
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
URL : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Greffe du Tribunal administratif de Lille. 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039
59014 Lille Cedex
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
URL : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

Cette juridiction peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ANNEXE RELATIVE A LA DEMATERIALISATION

Les échanges d'informations intervenant dans le cadre de cette consultation font l'objet d'une transmission par voie électronique.

ARTICLE 1 : MODALITES DE TELECHARGEMENT DU DCE

1.1) Le Dossier de consultation est disponible et téléchargeable gratuitement sur le site Internet : <https://marchespublics596280.fr>

1.2) Afin de décompresser et lire les documents mis en ligne par la personne publique, les soumissionnaires doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

.zip
.docx (Word)
.xlsx (Excel)
.pdf

ARTICLE 2 : MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES PAR VOIE DEMATERIALISEE

2.1) La procédure de dépôt des plis : elle est détaillée sur le site <https://marchespublics596280.fr>
Pour les pré-requis techniques merci de vous référer aux indications figurant à la rubrique "pré-requis" de la plateforme.

2.2) Signature électronique :

Seul le candidat informé que son offre est retenue devra signer le contrat.

L'acte d'engagement devra être daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaire du marché.

Dans le cadre de la signature électronique, les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature selon les exigences posées aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

[Attention, l'obtention d'un certificat peut prendre plusieurs semaines.](#)

2.2.1) Exigences quant au certificat :

Ce certificat doit être conforme au règlement Eidas.

Il appartient au candidat de s'assurer que son certificat est conforme au règlement Eidas.

Si le certificat utilisé n'est pas référencé sur une liste de confiance, le candidat doit fournir :

1°) tout élément permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé :

- a) preuve de la qualification de l'Autorité de certification ou compte-rendu d'audit,
- b) politique de certification,
- c) adresse du site internet du référencement de l'Autorité de certification par le pays d'établissement,
- d) etc.

2°) les outils techniques de vérification du certificat :

- a) chaîne de certification complète jusqu'à l'Autorité de Certification racine,
- b) adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation des

certificats
(CRL).

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

2.2.2) Exigences quant à l'outil de signature

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui de la plateforme du Département, il doit :

- 1°) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- 2°) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Ainsi, le signataire doit transmettre les éléments suivants :

- 1°) Indication du format de signature utilisé :
 - a) format technique (XAdES, CAdES ou PAdES),
 - b) mode d'accès à la signature ("signature enveloppée" ou "signature détachée"),
 - c) extension du fichier informatique du jeton de signature en cas de signature détachée (ex: extension "*.xml").
- 2°) Indication de l'outil de signature utilisé :
 - a) nom de l'outil,
 - b) éditeur,
 - c) description succincte (ex : site Internet de présentation)
- 3°) Indication de l'outil de vérification de signature correspondant, devant être accessible par l'acheteur public :
 - a) lien internet de récupération de l'outil ou fourniture de l'outil lui-même
 - b) notice d'utilisation en langue française
 - c) présentation de l'installation : type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.
 - d) procédure de vérification alternative en cas d'installation ou de vérification impossible pour l'acheteur : contact à joindre, support distant, support sur site, etc.

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

2.2.3) Exigences quant à la qualité du détenteur du certificat

Ce certificat de signature doit être détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation. Le candidat doit fournir la délégation de pouvoir accordée au titulaire du certificat.

ARTICLE 3 : COPIE DE SAUVEGARDE

NB : La copie de sauvegarde ne se substitue pas au dépôt de l'offre par voie dématérialisée.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis dans les conditions prévues à l'article R 2132-11 du Code de la Commande Publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Cette copie peut être présentée sur support papier ou sur support physique électronique, et remis contre récépissé, ou adressée à :

Conseil départemental du Pas-de-Calais
Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des achats et de l'accompagnement juridique
Secrétariat de la DAAJ
126, rue d'Amiens
62018 ARRAS Cedex 09

Horaires d'ouverture du secrétariat : de 9H00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 du lundi au vendredi hors jours fériés.

Si la copie de sauvegarde est envoyée par courrier, elle devra l'être à l'adresse sus mentionnée par pli recommandé avec accusé de réception.

La copie de sauvegarde devra porter la mention suivante :

Dénomination sociale et adresse du candidat :

Objet de la consultation : Travaux de restructuration et mise aux normes des espaces de production et locaux annexes de la demi-pension au Collège Adulphe Delegorgue à COURCELLES LES LENS

Lot n°

COPIE DE SAUVEGARDE

« Ouverture réservée au service destinataire »

Les copies de sauvegardes qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas retenues et seront détruites.